

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2025

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 159

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 14

À l'alinéa 96, substituer aux mots :

« après la référence : « L. 623-1 », sont insérés les mots : « et » »

les mots :

« la référence : « L. 623-1 » est remplacée par les mots : ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination